

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE CSQ) confirme s'être entendue avec le gouvernement pour l'année 2025-2026 afin de faciliter le retour des enseignantes et enseignants retraités qui souhaitent prêter main-forte dans les écoles et les centres.

De même, en plus des bonifications salariales et de la simplification de la couverture d'assurance pour les personnes retraitées, la FSE-CSQ a obtenu que des ressources additionnelles soient accordées au réseau en cours d'année pour des mesures liées, entre autres, à l'accompagnement, au mentorat et à la formation du personnel en insertion professionnelle.

“ Considérant la situation de pénurie que nous vivons, cette entente est un pas dans la bonne direction. Elle fait partie d'une série de mesures et de solutions que nous mettons de l'avant pour atténuer la pénurie de personnel enseignant. On peut penser, par exemple, à notre proposition d'entrevues de départ, une pratique que plusieurs centres de services scolaires ont commencé à implanter, aux mesures de soutien offertes aux nouveaux enseignants ainsi qu'à la réduction des tâches administratives pour les enseignants déjà en fonction. Dans le contexte où chaque dollar compte, nous espérons que cette entente aura des effets bénéfiques pour l'ensemble du personnel enseignant et des élèves, en favorisant la qualité des services éducatifs.

Richard Bergevin, président de la FSE-CSQ ”

Rappelons que pour 2025-2026, l'entente Retraités comporte les dispositions suivantes :

1. Reconduction de la rémunération de la suppléance (ou à taux horaire ou à la leçon) à 1/1000 de son échelon (clause 6-5.03).
2. Reconduction de la prime de 12,5 % pour les contrats (E1, E2 ou E3) en faisant passer la durée minimale du contrat de 3 mois à 1 mois.
3. Exclusion des personnes retraitées du régime d'assurance de Beneva pour les contrats donnés à compter du 15 septembre 2025 :
 - Afin d'éviter certains problèmes d'application, les personnes retraitées qui commencent un contrat avant la date d'exclusion des assurances Beneva prévue à l'entente demeureront couvertes par les assurances Beneva pour toute la durée de leur contrat.